

SÉANCE RÉGULIÈRE (9 août 2021)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 9 août 2021 à 20 h 00 à la salle de conférence au 111, 30e Rue, Notre-Dame-des-Pins, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Stéphane Auclair

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

174-08-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

175-08-2021

3.1 - Séance régulière du 5 juillet 2021

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 5 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2021 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

176-08-2021

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à juillet 2021 totalisant 146 479,76 \$ (Folio 350188) et 36 067,14 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 13381 à # 13444 inclusivement, par prélèvement bancaire # 163 à # 165 inclusivement, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020 préparé par M. Hugues Poulin, opérateur à l'eau potable, dans le cadre du Bilan 2020 de la

Stratégie notredamoise d'économie d'eau potable et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Permis de juillet 2021

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de juillet 2021 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.4 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 juillet 2021, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de juillet 2021.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion / Règlement 300-164A-2021

Le conseiller Daniel Fortin donne avis qu'un règlement no. 300-164A-2021 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter des usages à la zone I-31 sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 40. Après une intervention, la période de questions est fermée à 20 h 45.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

177-08-2021

8.1 - Appel d'offres - services professionnels - étude d'alternative préliminaire et étude d'ingénierie conceptuelle - réfection de la station d'épuration des eaux usées

ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a réalisé un document d'appel d'offre pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude d'alternative préliminaire et étude d'ingénierie conceptuelle pour la réfection de la station d'épuration des eaux usées; ATTENDU que cet appel d'offres soit transmis par le service du SEAO; ATTENDU qu'un comité de sélection doit être formé pour l'analyse des soumissions à recevoir; ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres; ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission; ATTENDU que l'ouverture des soumissions aura lieu le 2 septembre 2021 à 10 h;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le document d'appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude d'alternative préliminaire et étude d'ingénierie conceptuelle pour la réfection de la station d'épuration des eaux usées, comme présenté; QUE le présent appel d'offres soit publié sur le SEAO et que des invitations soient envoyées par courriel à 9 firmes sélectionnées; QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant

la responsable du présent appel d'offres et la responsable de la formation du comité de sélection.

178-08-2021

8.2 - Édifice du 2790, 1re Avenue - empiètement sur la 30e Rue

ATTENDU que lors de la réalisation du certificat de localisation du lot no. 3 629 925, daté du 12 juillet 2021, il a été déterminé qu'il y a un empiètement d'une petite partie du bâtiment principal et de son avant-toit et d'un muret, représentant une superficie totale de 5,4 m² sur les lots no. 3 629 645, 3 628 739 et 3 629 647;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports, des arpenteurs et notaires pour procéder à l'achat d'une parcelle de terrain afin de régulariser l'empiètement du bâtiment municipal.

179-08-2021

8.3 - Demande de modification d'autorisation - Prélèvement d'eau du puits P-4

ATTENDU qu'une demande de modification d'autorisation pour le prélèvement d'eau du puits P-4 a été acheminée au ministère de l'Environnement; ATTENDU la demande d'information du 21 juillet de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Chaudière-Appalaches;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est en accord avec l'ajout d'une condition indiquant que le prélèvement d'eau de l'ensemble des puits sera limité à 576 000 L/d (400 L/min), ce qui correspond à la capacité maximale autorisée pour la filière de traitement; QUE la Municipalité accepte les inconvénients que peuvent produire une dureté supérieure à la recommandation du ministère de l'Environnement; QUE la Municipalité procédera à l'envoi d'un avis écrit aux propriétés incluses dans les aires intermédiaires; QUE la Municipalité s'engage à effectuer le suivi semi-annuel, au printemps et à l'automne, de la concentration de chlorures au puits P-4.

180-08-2021

8.4 - Scellement de fissures - nouveau contrat

ATTENDU que des travaux de scellement de fissures par injection sont nécessaires afin de prolonger la durée de vie du pavage de certaines rues; ATTENDU qu'une demande de prix a été faite pour une longueur totale de 6 000 mètres linéaires;

ATTENDU que les rues ciblées sont:

- 25e Rue, à l'ouest de la 1re Avenue
- 26e Rue, à l'ouest de la 1re Avenue
- 28e Rue, de la route du Président-Kennedy à la 30e Rue
- 1re Avenue, du pont de la rivière Gilbert au cul-de-sac

ATTENDU que cette résolution abroge et remplace la résolution no. 167-07-2021;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de d'octroyer le contrat de scellement de fissures pour une longueur approximative de 6 000 m. lin. à Asphalte Nicolas Lachance inc. au taux de 2,15 \$ du mètre linéaire pour un coût de 12 900 \$, taxes en sus.

9 - QUESTIONS DIVERSES

181-08-2021

9.1 - Programme de revitalisation des communautés de Développement Économique Canada - travaux de restauration du pont Perrault

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins poursuit ses démarches de recherche de financement pour les travaux de restauration du Pont couvert Perrault;

ATTENDU que ce projet aura des impacts positifs significatifs pour la population locale et régionale en matière de transport actif, de saines habitudes de vie, de conservation du patrimoine et de revitalisation du cœur villageois; ATTENDU que ce projet rétablira l'axe est-ouest pour les communautés piétonnes, cyclistes, de motoneige et de QUAD de toute la région, sécurisant

ainsi les déplacements de plusieurs milliers de personnes;
ATTENDU que ce projet permettra aux populations de se réapproprier leurs parcs et leur région en tout respect des mesures sanitaires;
ATTENDU que ce projet aura des impacts socio-économiques indéniables pour la communauté beauceronne;
ATTENDU que le projet est admissible au Programme de revitalisation des communautés de DEC-CANADA;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Mme Lyne Bourque, mairesse, à déposer et signer une demande d'aide financière de 500 000 \$ au programme de revitalisation des communautés pour la restauration du pont couvert Perrault;
D'autoriser Mme Dominique Lamarre, directrice générale, pour tous autres documents devant être signés pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

182-08-2021

9.2 - Pont Perrault - WSP - Demande d'honoraires supplémentaires - 2e appel d'offres et demandes environnementales

ATTENDU qu'il y aura un deuxième appel d'offres pour les travaux de réparation du pont Perrault;
ATTENDU les exigences et les nombreuses questions à répondre en lien avec les demandes environnementales;
ATTENDU que l'offres de services nous liant actuellement avec WSP n'incluaient pas ces éléments;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver une demande d'honoraires supplémentaires pour un montant maximum de 14 215 \$, avant les taxes applicables.

183-08-2021

9.3 - Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement et Accélération - Ponceau de la route Busque, résolution attestant de la fin des travaux

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
ATTENDU que les travaux ont été réalisés du 23 novembre 2020 au 2 décembre 2020;
ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:
- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

184-08-2021

9.4 - Mise à jour du Système de surveillance de la rivière Chaudière (SSRC)

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est propriétaire des équipements du Système de surveillance de la rivière Chaudière (SSRC);
ATTENDU que le SSRC nécessite une mise à jour majeure;
ATTENDU que le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) est coordonnateur du SSRC et a obtenu un financement du MSP à la hauteur de 90%;

ATTENDU que les coûts totaux de la mise à jour du SSRC s'élèvent à 100 000\$;
ATTENDU que les municipalités propriétaires doivent acquitter 10% des coûts du projet;
ATTENDU que les coûts doivent être répartis équitablement avec les autres municipalités propriétaires des équipements du SSRC.

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'engage à contribuer à la hauteur de 345\$ par équipement qu'elle possède, tel que sera stipulé dans l'entente avec le COBARIC.

185-08-2021

9.5 - Modification du calendrier des séances 2021

ATTENDU qu'en cas de scrutin aux élections générales, les membres du conseil ne pourraient siéger le 2 novembre prochain tel que prévu au calendrier des séances 2021;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit modifié le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, adopté lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, aux termes de la résolution numéro 275-11-2020, de la façon qui suit : la date du 2 novembre 2021 est remplacée par le 15 novembre 2021.

QUE cette modification soit effective dès la publication de l'avis public.

186-08-2021

9.6 - Publicité Histoires à succès

ATTENDU la réception d'une proposition de publicité *Histoires à succès* dans une édition spéciale de l'Éclaireur Progrès à des coûts variant entre 1 244 \$ et 2 394 \$;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acheter de publicité pour la Municipalité dans cette édition spéciale de l'Éclaireur Progrès.

187-08-2021

9.7 - Fin de l'organisation du parascolaire à l'école L'Éco-Pin

ATTENDU que la Municipalité désire réduire la tâche du responsable des loisirs de la Municipalité;
ATTENDU que les écoles ont habituellement elles-mêmes la responsabilité de l'organisation des activités parascolaires offertes à leurs élèves ainsi que des inscriptions à ces activités;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité mettra fin à l'organisation des activités parascolaires à l'école L'Éco-Pin et ce, dès l'hiver 2022.

188-08-2021

9.8 - Processus d'embauche d'une ressource en loisirs

ATTENDU que la Municipalité a reçu la démission de son responsable en loisirs, M. Dominic Veilleux;
ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder le plus rapidement possible à l'embauche d'un nouvel employé pour occuper ce poste;
ATTENDU que le conseil municipal désire offrir un poste avec un horaire hebdomadaire variant entre 20 et 25 heures;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le processus d'embauche pour une nouvelle ressource en loisirs soient enclenché rapidement par la directrice générale;
QUE les services de M. Marc-André Paré soit retenus afin d'effectuer la procédure d'embauche en collaboration avec la directrice générale.

189-08-2021

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 55.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse